

INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE ÉPREUVES DE SÉLECTION – Session 2020

Rappel :

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, **seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale** dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. A cet effet, ce formulaire de rétractation est à adresser en **recommandé avec accusé de réception**.

Formulaire de rétractation en cas d'inscription à distance

À adresser en Recommandé avec accusé de réception

À l'attention du Directeur de l'IFAP Croix Rouge française - 11 Boulevard Sully – 78200 Mantes-la-Jolie.

Je soussigné (Nom et prénoms)

Domicilié, (adresse complète)

Vous notifie par la présente ma rétractation pour mon inscription aux épreuves de sélection :

Dossier d'inscription adressé par voie postale reçu le / /

Pour le retour de mon dossier d'inscription, je joins à ce formulaire **une enveloppe format A4 libellée à mes nom, prénom et adresse, affranchie pour un envoi jusqu'à :**

- **100 g** pour les candidats de droit commun classiques ;
- **250 g** pour les candidats de droit commun ASSP ou SAPAT et candidats passerelle

Sans cette enveloppe, mon dossier d'inscription complet (pièces administratives et chèque) sera tenu à ma disposition au secrétariat de l'IFAP pendant une durée maximum de 1 an et sera ensuite détruit.

Signature du candidat ou de son représentant légal pour les candidats mineurs

Nom et prénom du signataire

Date :